



CHAMPIONNATS CANADIENS SENIORS D'HALTÉROPHILIE 2023

RÈGLEMENT DE COMPÉTITION
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
HORAIRES, FORMULAIRES
DÉLAIS

Scarborough, ONTARIO

19-21 MAI 2023

ITNVITATIONS OFFICIELLES À TOUTES LES PERSONNES PARTICIPANTES

Au nom du comité organisateur, nous souhaitons la bienvenue à toutes les personnes participantes qui se rendront à Scarborough, en Ontario, à l'occasion des Championnats canadiens seniors 2023. Cet événement témoigne de votre travail acharné, de votre dévouement et de votre passion, et nous sommes heureux de vous accueillir ici.

Scarborough est une communauté dynamique qui se réjouit de vous accueillir et de vous soutenir. Nous espérons que vous apprécierez non seulement les défis de l'événement, mais aussi les paysages, l'ambiance et les expériences que le centre de l'Ontario vous réserve.

Nous sommes convaincus que ce championnat fera honneur à l'athlétisme et à la camaraderie, et nous vous souhaitons à toutes et à tous bonne chance. Nous avons hâte de vous voir démontrer vos compétences et repousser vos limites!

Mike Miller
Président – OWA

Abdallah Alsebaai
Directeur de compétition

RÈGLEMENT

1. TITRE DE LA COMPÉTITION

La compétition est les Championnats canadiens seniors d'haltérophilie 2023 (la « compétition »).

2. DATES DE COMPÉTITION

19 – 21 mai 2023

3. ORGANISATEURS

L'Association d'haltérophilie de l'Ontario (« OWA »), Variety Village Weightlifting Club, et Weightlifting Canada Haltérophilie (« WCH »). Le comité organisateur des Championnats canadiens seniors 2023 est le comité organisateur local officiel (le « COL ») de la compétition.

4. ORGANISME SANCTIONNEUR

WCH

5. LIEU DE LA COMPÉTITION

5.1 Site de la compétition	3701 Danforth Ave, Scarborough, ON M1N 2G2
5.2 Zone de compétition	Terrain 2, Field House
5.3 Zone d'échauffement	Terrain 1, Field House
5.4 Pesée	Bureau Emery, Field house
5.5 Vestiaires	Vestiaires publics
5.6 Balance d'essai	À déterminer
5.6 Contrôle antidopage	Salle du conseil d'administration
5.7 Bénévoles et officiels	Salle/Salon Barell
5.8 Réunion technique	À déterminer
5.9 Équipe médicale	À déterminer

- Toutes les salles peuvent être modifiées par le COL.

- Seules les personnes participantes ont accès aux installations, à l'équipement, à la nourriture et à toutes les autres commodités énumérées dans le présent règlement.

6. ÉPREUVES

6.1 Femmes : Catégories 45, 49, 55, 59, 64, 71, 76, 81, 87, 87+ kg.

6.2 Hommes : Catégories 55, 61, 67, 73, 81, 89, 96, 102, 109, 109+ kg.

7. TOTAUX DE QUALIFICATION

FEMMES									
45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 kg	87 kg	+87 kg
117	138	150	161	168	173	177	178	179	193

HOMMES									
55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg	+109 kg
186	210	227	242	255	259	276	278	280	298

8. PERSONNES PARTICIPANTES

ADMISSIBILITÉ

8.1 L'athlète participant à une compétition nationale doit être :

- membre dûment affilié(e) de son association provinciale/territoriale d'haltérophilie (« OPS »);
- membre en règle (qui n'est pas actuellement sanctionné) de son OPS;
- un(e) athlète qui n'est pas actuellement suspendu(e) par WCH, l'IWF ou, dans le cas d'une violation du Programme antidopage canadien (« PAC »), suspendu(e) par un autre signataire du PCA;
- inscrit(e) dans le groupe national d'athlètes (« GNA ») du CCES et avoir rempli toutes les exigences du GNA, y compris l'entente avec l'athlète, au plus tard le 30 avril 2023. Pour plus de détails sur l'inscription au GNA, veuillez vous adresser à votre OPS;
- un(e) citoyen(ne) canadien(ne) du Canada OU une personne possédant la résidence permanente au Canada;
- doit avoir 15 ans ou plus en 2023;

*TOUS les athlètes inscrits à la compétition doivent signer le formulaire de consentement individuel destiné au Bureau du commissaire à l'intégrité dans le Sport.

Français :

<https://www.jotform.com/sign/230165428759059/invite/01gg0d0y2hdc50abfaa5ead275>

Anglais :

<https://www.jotform.com/sign/230165462040040/invite/01gg0cq95x989afcb064d4d109>

Les athlètes qui ont déjà signé le formulaire de consentement du BCIS n'ont pas besoin de le signer à nouveau.

8.2 Les entraîneur(e)s inscrit(e)s par leur OPS pour participer à la compétition doivent être certifié(e)s au niveau Compétition-Développement du PNCE (certification provisoire ou complète) ou au niveau 2 précédent du PNCE. Les OPS peuvent amener des entraîneur(e)s qui ne sont pas encore pleinement certifié(e)s PNCE Compétition-Développement si ces entraîneur(e)s sont évalué(e)s pour la certification Compétition-Développement lors de la compétition. Les OPS peuvent également faire venir un(e) entraîneur(e) de développement qui n'est pas encore pleinement certifié(e) au niveau Compétition-Développement avec le consentement écrit préalable de WCH. Lorsque WCH donne ce consentement, l'entraîneur(e) de développement doit travailler sous la supervision directe d'un(e) entraîneur(e) Compétition-Développement pleinement certifié(e).

8.3 Les entraîneurs, les chefs d'équipe, les délégués provinciaux et les arbitres inscrits pour participer à la compétition par leur OPS respective doivent :

- être des membres dûment affiliés de leur OPS respective;
- être des membres en règle (ne pas être actuellement sanctionnés) de leur OPS respective
- ne pas être actuellement suspendus (provisoirement ou autrement) par la WCH, l'IWF ou, dans le cas de violations du Programme canadien antidopage (« PCA»), suspendus par un autre signataire du PCA
- obtenir la certification **Respect dans le Sport** d'ici le **13 mai 2023**. Vous pouvez vous inscrire aux cours en cliquant sur le lien suivant : <https://CWFHC.respectgroupinc.com>. Les personnes qui ont déjà obtenu la certification Respect dans le Sport n'ont pas besoin de répéter le cours;
- procéder à une vérification du casier judiciaire conforme à la politique de contrôle de WCH, disponible ici : <https://weightliftingcanada.ca/wp-content/uploads/2023/03/WCH-Politiques-pour-un-sport-securitaire-avec-Annex-FR.pdf>
Les OPS doivent s'assurer que tous les documents relatifs à la vérification des antécédents ont été soumis au responsable du contrôle et de la protection de la vie privée de WCH (cwalker@cwfhc.ca).
- signer le formulaire de consentement individuel destiné au Bureau du commissaire à l'intégrité dans le Sport.

Français :

<https://www.jotform.com/sign/230165428759059/invite/01gg0d0y2hdc50abfaa5ead275>

Anglais :

<https://www.jotform.com/sign/230165462040040/invite/01gg0cq95x989afcb064d4d109>

Les personnes participantes qui ont déjà signé le formulaire de consentement du BCIS n'ont pas besoin de le signer à nouveau.

8.4 Toute question concernant l'admissibilité doit être abordée lors de la réunion technique du 19 mai 2023. Nous encourageons les chefs d'équipe à fournir à WCH des copies des preuves de citoyenneté ou de statut de résidence permanente des membres de l'équipe à l'avance et, si nécessaire, à apporter ces documents à la réunion technique. L'admissibilité des athlètes ne peut être contestée après la réunion technique.

8.5 La compétition est ouverte à tous les athlètes qualifiés nommés par leurs OPS respectives et qui répondent aux normes de qualification avant la date limite de qualification ainsi qu'aux critères d'admissibilité définis dans la section 8.1 ci-dessus.

Les athlètes doivent obtenir leurs résultats de qualification lors d'une compétition soumise à un contrôle antidopage.

8.6 Les OPS respectives peuvent désigner 2 femmes et 2 hommes supplémentaires qui n'ont pas atteint les normes de qualification (« athlètes Wildcard »), à condition qu'ils aient 23 ans ou moins (le calcul se fait dans l'année civile de l'anniversaire de l'athlète).

Les athlètes Wildcard doivent avoir participé à une compétition soumise à un contrôle antidopage pendant la période de qualification.

REMARQUE: Les athlètes Wildcard ne peuvent pas participer plus de deux fois aux Championnats canadiens seniors d'haltérophilie en tant qu'athlètes Wildcard.

8.7 Un athlète d'élite senior peut demander une exemption de qualification suite à une blessure en vue d'une qualification internationale afin de participer à une épreuve de qualification olympique obligatoire. La demande d'exemption doit être approuvée par le gestionnaire de la haute performance et l'OSP et être accompagnée d'un document médical indiquant que l'athlète n'a pas pu se qualifier pour les Championnats canadiens seniors 2023.

9. INSCRIPTIONS

Seul(e)s les directeur(trice)s des provinces reçoivent les formulaires d'inscription de WCH.

9.1 **Formulaire d'inscription préliminaire des équipes** - Le formulaire d'inscription préliminaire des équipes doit être reçu par le COL au plus tard le **17 avril 2023** à minuit (HNR).

9.2 **Formulaire d'inscription final des équipes** - Le formulaire d'inscription final des équipes doit être reçu par le COL au plus tard le **30 avril 2023** à minuit.

9.3 Paiement des frais - Un seul virement bancaire pour couvrir tous les frais d'inscription des équipes pour chaque OPS doit être *reçu* par **WCH** au plus tard le **30 avril 2023** à minuit.

9.4 Listes d'inscription - La liste d'inscription sera distribuée par le COL aux chefs d'équipe des OPS dès qu'elle sera disponible.

10. RÈGLES ET RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION :

Les Règles de compétition et règlements techniques 2022 de l'IWF régiront la compétition, sous réserve des exceptions suivantes :

10.1 Les athlètes doivent être pesés en sous-vêtements (articles de la tenue de l'athlète : costume, unitard, short et t-shirt ne sont pas considérés comme des sous-vêtements. Les hommes doivent porter des sous-vêtements pour le bas du corps et les femmes doivent en porter pour le haut et pour le bas du corps. Les sous-vêtements peuvent être constitués de tout matériel opaque couvrant les organes génitaux, maintenu en place par une construction structurée du tissu ou par un adhésif. Les athlètes ne doivent pas porter de chaussures ni de chaussettes, ou tout autre article chaussant pendant la pesée.

EXCEPTION : Les athlètes âgés de 18 ans et moins doivent se présenter à la pesée en maillot de compétition. Une tolérance de 300 grammes sera allouée pour le poids du maillot.

11. ÉQUIPMENT

11.1 Zone de compétition

Plateforme de compétition :	Selon les règles - 4 mètres carrés
Barres/poids de compétition :	Ensemble Eleiko pour hommes et femmes certifiés par l'IWF
Lumières des arbitres :	OWLCMS
Tableau d'affichage :	OWLCMS
Tableau d'affichage des tentatives :	OWLCMS
Horloge :	OWLCMS

11.2 Zone d'échauffement

Plateforme d'échauffement :	10 plateformes
Barres/poids d'échauffement :	Eleiko, Zhankong, Again Faster
Tableau d'affichage :	2 télévisions de 55 po
Horloge :	Oui
Eau :	Oui

11.3 Zone de pesée

Balance :	Électronique
-----------	--------------

12. Trousse de résultats Envoyée par voie électronique

13. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Cette compétition est soumise à un contrôle antidopage (SDC), administré par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES). Tous les athlètes et les entraîneur(e)s sont fortement encouragés à se familiariser avec les règles et procédures applicables.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site :

<https://www.cces.ca/fr/antidopage>

14. PRIX :

14.1 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront attribuées pour l'« arraché », l'« épaulé-jeté » et le « Total » dans chaque catégorie de poids.

14.2 Prix des meilleurs athlètes (hommes et femmes) : Attribués à la fin de l'épreuve, en fonction de la formule Sinclair (calculée en utilisant le POIDS CORPOREL MAXIMAL DE LA CATÉGORIE).

15. HÉBERGEMENT

15.1 Date limite pour les réservations

Aucune date limite, mais réservez tôt pour vous assurer d'avoir des chambres.

15.2 Hôtels locaux

Days Inn by Wyndham Toronto East Lakeview - 2151 Kingston Rd, Toronto, ON M1N 1T5

Toronto Don Valley Hotel & Suites - 175 Wynford Dr, North York, ON M3C 1J3 - (416) 449-4111

Super 8 by Wyndham Toronto East ON - 3280 Kingston Rd, Scarborough, ON M1M 1P8 - (416) 261-6125

Best Western Plus Executive Inn - 38 Estate Dr, Toronto, ON M1H 2Z1 - (416) 430-0444

16. TRANSPORT DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET DES DÉLÉGUÉS

Chaque OPS est responsable du transport des membres de son équipe vers les lieux d'hébergement et de la compétition.

17. CONDITIONS FINANCIÈRES :

17.1 Frais d'inscription :

Les OSP collecteront les frais auprès des membres de leur délégation et les transféreront ensuite au COL par virement électronique pour chaque membre de la délégation participant, à l'adresse geroge@onweightlifting.ca, au plus tard le **30 avril 2023**. Les frais désignés sont les suivants :

- Frais d'inscription de 150 \$/athlète, entraîneur(e), et/ou chef d'équipe
- Frais d'inscription de 50 \$/officiels techniques
- Frais de sanction WCH de 80 \$/athlète

Il y aura également des frais d'entrée de 10 \$ pour les spectateurs non participants.

L'OWA effectuera un paiement unique couvrant les frais de sanction de WCH à WCH après avoir reçu les paiements des OPS.

17.2 Collection : Les OPS sont responsables de la collecte de tous les frais auprès de leurs participant(e)s.

17.3 Hébergement : Les OPS paieront leur propre hébergement, selon les conditions stipulées dans les Règlements de compétition applicables à la compétition.

17.4 Responsabilité : Chaque OPS qui participe à la compétition le fait à ses propres risques et à ceux de ses membres individuels. Les OPS doivent assumer l'entière responsabilité morale et financière de leurs membres participants en ce qui concerne leur santé et en cas d'accidents ou de dommages. Les personnes qui ne remplissent pas la décharge de responsabilité de la compétition et ne la signe pas ne sauront pas autorisées à participer à l'événement.

18. RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES – Comité organisateur local (COL)

18.1 Offre aux participant(e)s l'option d'un hébergement à prix raisonnable, l'accès à la compétition, et la participation aux réunions officielles, aux entraînements et autres services techniques habituels pour tous les participant(e)s.

18.2 Fourni, gratuitement, les installations pour la réunion technique.

18.3 Met gratuitement à la disposition de l'organisation technique toutes les installations (équipement, hall, salles avec mobilier adéquat, personnel technique, premiers soins, etc.) pour la compétition, conformément aux règlements applicables de WCH.

18.4 Fourni, gratuitement, les prix du (de la) meilleur(e) athlète.

19. RESPONSABILITÉS DES ATHLÈTES

- 19.1** Chaque athlète qui souhaite participer à la compétition doit faire partie du groupe national d'athlètes. Cet athlète autorise, par son inscription à la compétition, le directeur de l'OPS dont il ou elle est membre à communiquer son adresse électronique à WCH, qui la transmettra ensuite au CCES.
- 19.2** Le CCES fournira à l'athlète les instructions pour participer à un cours antidopage en ligne. L'athlète doit terminer le cours en ligne avant le 30 avril 2023. Lorsque l'athlète aura terminé ce cours, il devra le communiquer à son OPS. Les athlètes qui ont déjà terminé le cours de 2023 et rempli l'accord de l'athlète n'ont pas besoin de le faire à nouveau.
- 19.3** Chaque OPS doit s'assurer que la **décharge de responsabilité/médiatique (fournie séparément) est signée par tous les participants (athlètes, entraîneur(e)s et chefs d'équipe) et remise au COL avant la réunion technique. De plus, chaque OPS doit s'assurer qu'un parent/tuteur signe la décharge de responsabilité/médiatique pour toutes les personnes participantes mineures (âgés de moins de 18 ans à la date de signature du document). Sans de document signé, les personnes participantes n'auront pas le droit de participer à la compétition.**

<p>AU CANADA, LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE SONT ADMINISTRÉS PAR LE CENTRE CANADIEN POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT - CCES.</p>
<p>Téléphone : (613) 521-3340 Télécopieur : (613) 521-31341-800-672-7775</p> <p>www.cces.ca</p>
<p>Courriel : info@cces.ca</p>
<p>Renseignements sur les substances : substances@cces.ca</p>
<p>Tous les athlètes qui participant à la compétition peuvent être contrôlés, car il s'agit d'une compétition soumise au contrôle antidopage.</p>
<p>Les athlètes et les entraîneur(e)s sont vivement encouragé(e)s à se familiariser avec les procédures et les règlements. Pour plus de renseignements, consultez le site Web : https://cces.ca/fr/antidopage</p>
<p>Si vous prenez des suppléments, des médicaments (Ritalin ou autres produits similaires, anti-inflammatoires, etc.), assurez-vous qu'ils sont autorisés par le code de l'AMA.</p> <p>Si vous devez utiliser un médicament interdit pour une raison médicale légitime, vous devez demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques «AUT» au CCES. Lorsque vous obtiendrez cette exemption thérapeutique du CCES – AUT, apportez ce document au cas où vous seriez soumis(e) à un contrôle.</p>
<p>Autorisation d'utilisation pour l'exemption thérapeutique : tue-aut@cces.ca</p>
<p>La politique canadienne antidopage 2021 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et sera mise à jour pour 2023. Pour de plus amples renseignements, consultez : https://cces.ca/fr/programme-canadien-antidopage</p>
<p>La Fédération internationale d'haltérophilie (IWF) met également à jour ses règles antidopage de temps à autre. Pour plus de détails sur le programme antidopage de l'IWF, veuillez consulter le site : https://iwf.sport/</p>
<p>N'OUBLIEZ PAS : VOUS ÊTES RESPONSABLE DE CE QUE VOUS CONSOMMEZ</p>

21. ACCRÉDITATION

L'accréditation aura lieu lors de la réunion technique.

22. OFFICIEL

22.1 Obligations de la province organisatrice : Nommer un(e) secrétaire de compétition et des assistant(e)s approprié(e)s pour assurer le bon déroulement de la compétition, y

compris la vérification de la nomination finale des athlètes dans les catégories lors de la réunion technique.

22.2 Obligations des OPS participantes : Chaque OPS doit, par le biais de tous les formulaires d'inscription, soumettre les noms de leurs arbitres de niveau national ou supérieur qui souhaitent officier lors des championnats avant le 14 avril 2023 (5 semaines avant la compétition). Les **OPS** peuvent envoyer plus de deux officiels techniques. Le COL transmettra à WCH une liste d'officiels qualifiés avant le 18 avril 2023. Une adresse postale ou électronique est requise pour la communication des affectations des arbitres lors de la compétition.

Si l'un(e) de ces arbitres souhaite participer à la promotion, cela doit être indiqué sur le formulaire d'inscription.

Chaque OPS est responsable du paiement de toutes les dépenses de voyage, d'hébergement, de repas et de frais d'inscription de leurs officiels sélectionnés, conformément à leurs politiques provinciales respectives.

22.3 Obligations de WCH – Le ou la délégué(e) technique de WCH réglera tout litige technique survenant pendant la compétition. Si le ou la délégué(e) technique n'est pas sûr(e) de la règle ou si cette personne est incapable de rendre une décision, les membres du conseil d'administration de WCH agiront à sa place.

23 En contrepartie de l'acceptation de cette inscription, tous les participant(e)s renoncent par la présente et libèrent pour eux-mêmes, leurs héritiers, leurs exécuteurs testamentaires et leurs administrateurs, tout droit et toute demande de dommages-intérêts qu'ils ou elles pourraient avoir contre WCH, l'Association d'haltérophilie de l'Ontario (OWA), et ses directeurs, employés et bénévoles, et tout commanditaires de la compétition, pour toute blessure qu'ils ou elles pourraient subir ou avoir subie lors de la compétition. Toutes les OPS certifient que tous leurs participants respectifs ont accepté ces conditions en conséquence de leur participation à la compétition, y compris le fait que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité (18 ans) ont la permission de leurs parents ou de leur tuteur pour participer.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. PERSONNEL DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL (COL) :

1.1 Président de l'événement : Mike Miller
Courriel : mike@onweightlifting.ca

Directeur de la compétition : Abdallah
Courriel : abs76@hotmail.com

2. RÉUNION TECHNIQUE

2.1 La réunion technique aura lieu le vendredi 19 mai à 8 h 30 à [Insert Where] sous la direction du (de la) délégué(e) de WCH.

2.2 Le directeur/secrétaire de la compétition vérifiera les inscriptions finales dans les catégories.

2.3 Vérification du formulaire de décharge de tous les participants (athlètes + entraîneur(e)s + chef d'équipe)

2.4 Vérification que chaque participant a terminé le cours en ligne du CCES.

2.5 Le ou la délégué(e) de WCH aidera le directeur de la compétition à désigner tous les officiels techniques du COL (orateurs, chronométreurs) pour les séances.

3. NOURRITURE ET RAFRAÎCHISSEMENTS

À DÉTERMINER

4. ACCÈS AUX INSTALLATIONS D'ENTRAÎNEMENT ET À LA BALANCE D'ESSAIE

4.1 Seuls les participant(e)s inscrit(e)s ont accès aux installations d'entraînement, aux zones d'échauffement et à l'équipement.

4.2 Les athlètes peuvent utiliser les installations d'entraînement à tout moment à partir du mercredi 17 mai 2023. Les heures d'ouverture sont de 7 h à 21 h.

5. DIFFUSION EN DIRECT

5.1 Jour 1 - <https://www.youtube.com/watch?v=LjhZARHUGEY>

Jour 2 - <https://www.youtube.com/watch?v=nEDbI-6Yy6w>

Jour 3 - <https://www.youtube.com/watch?v=-rC9Xc8f9Do>

HORAIRE ET DÉLAIS

	<u>Date</u>
1) Début de la période de qualification	20 août 2022
2) Distribution des Règlements de la compétition	
3) Dernier jour de la période de qualification	3 avril 2023
4) Liste préliminaire des inscriptions envoyée au COL	17 avril 2023
5) Formulaire d'inscription final de l'équipe et paiement reçus par le COL	30 avril 2023
6) Dernier jour pour réserver des chambres à des tarifs préférentiels	s.o.

ÉVÉNEMENTS DE LA COMPÉTITION

18-20 mai : Arrivée des participant(e)s

HORAIRE PRÉLIMINAIRE DE LA COMPÉTITION				
(Remarque : Les athlètes doivent informer leurs directeurs provinciaux de leur participation à la compétition.				
REMARQUE : Séances ajoutées le vendredi 19 mai pour tenir compte des cérémonies de remise des prix tout au long de la compétition. Possibilité d'ajouter une courte cérémonie d'ouverture le vendredi.				
L'horaire ci-dessous est une version préliminaire et peut être modifié une fois que toutes les inscriptions finales ont été reçues.				
<u>Vendredi 19 mai</u>				
<u>Séance</u>		Catégorie	<u>Pesée</u>	<u>Début</u>
1	Hommes	H55/H61/H67	13 h	15 h
2	Femmes	F45/F49	15 h	17 h
3	Hommes	H73	17 h	19 h
<u>Samedi 20 mai</u>				
<u>Séance</u>		Catégorie	<u>Pesée</u>	<u>Début</u>
4	Femmes	F55	7 h	9 h
5	Hommes	H81	9 h	11 h
6	Femmes	F59	11 h	13 h
7	Hommes	H89B	13 h	15 h

8	Femmes	F64	15 h	17 h
9	Hommes	H89A	17 h	19 h
<i>Dimanche 21 mai</i>				
10	Femmes	F71B	7 h	9 h
11	Hommes	H96/H102	9 h	11 h
12	Femmes	F71A	11 h	13 h
13	Femmes	F76/F81/F87/F87+	13 h	15 h
14	Hommes	H109/H109+	15 h	17 h
Il y aura une pause de 10 minutes entre l'arraché et l'épaulé-jeté pour toutes les séances				
La présentation des athlètes commencera à l'heure de début désignée et la compétition commencera 10 minutes après la présentation des athlètes.				

Lundi 22 mai

Départ des délégué(e)s

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE SIGNER. Les renonciations complétées doivent être retournées avec inscription ou avant l'événement : les **Championnats canadiens seniors d'haltérophilie 2023** (l'« événement »).

En signant le présent document ci-dessous, la personne participante (nommé(e) ci-dessous) et/ou le tuteur de la personne participante déclare que la personne participante :

1. N'a pas sciemment la COVID-19;
2. Ne présente pas de symptômes connus de COVID-19, comme de la fièvre, une toux ou de l'essoufflement, et si de tels symptômes sont ressentis pendant l'événement, la personne quittera immédiatement l'événement;
3. Suivra les directives recommandées par le gouvernement en ce qui concerne la COVID-19, s'il y en a en place, et le fera au mieux de ses capacités pendant l'événement.

De plus, en signant ci-dessous, le participant et/ou son tuteur comprend, reconnaît et assume les risques inhérents liés à la participation à l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, les risques suivants : le risque de blessure corporelle ou de maladie (y compris le risque de contracter la COVID-19); le risque de contact ou d'interaction avec d'autres personnes susceptibles d'avoir été exposées à la COVID-19; le risque d'invalidité permanente, de paralysie ou de décès; le risque de collision avec des objets naturels ou artificiels; le risque de conditions météorologiques défavorables; le risque d'imperfection du site ou du terrain de jeu; le risque de défaillance de l'équipement; le risque que les participants aient des niveaux de compétence différents; des mesures de sécurité inadéquates; des circonstances connues, inconnues ou hors du contrôle de Weightlifting Canada Haltérophilie, de ses partenaires, commanditaires, agents, affiliés (incluant l'Association d'haltérophilie de l'Ontario et le Variety Village Weightlifting Club), directeurs, employés, officiers, thérapeutes ou bénévoles (ensemble, l'« Organisation »); et la négligence ou l'omission de l'Organisation (collectivement, les « Risques »).

En contrepartie de l'autorisation donnée à la personne participante de participer à l'événement, la personne participante et/ou son tuteur : (a) dégagent l'Organisation de toute responsabilité en cas de dommages ou de pertes résultant des risques liés à la participation à l'événement ou en relation avec celui-ci; (b) renonce à tout droit de poursuivre l'Organisation pour toute cause d'action (y compris en cas de blessure ou de maladie causée par sa propre négligence), réclamation, demande, dommage ou perte de quelque nature que ce soit pouvant survenir à la suite des risques liés à la participation à l'événement ou en relation avec celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, le droit de faire une réclamation ou une réclamation par un tiers contre l'Organisation découlant de la même; et (c) assume librement tous les risques associés aux Risques, tout ce qui est accessoire aux Risques, qui peuvent survenir à la suite de la participation à l'événement ou en relation avec celui-ci. **VOUS RENONCEZ AUX DROITS LÉGAUX RELATIFS À TOUTE RÉCLAMATION FUTURE CONTRE L'ORGANISATION.**

Je confirme avoir lu et bien compris cette renonciation et cette décharge de responsabilité. Je signe volontairement cette renonciation et cette décharge de responsabilité sans qu'aucune incitation, assurance ou garantie ne me soit faite.

Nom (lettres
moulées) : _____
Le ou la « participant(e) »

Date de
naissance : _____
(mm/jj/aaaa)

Nom (lettres
moulées) : _____
Le « Tuteur » (si la personne participante est
mineure)

Signature : _____
Personne participante ou tuteur pour une
personne mineure

Date : _____
(mm/jj/aaaa)

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET DE DÉCHARGE DES MÉDIAS

Je, _____, consens par la présente à la collecte et à l'utilisation de mes images personnelles par photographie ou enregistrement vidéo sans aucune compensation. Je reconnais que ceux-ci peuvent être utilisés sur, mais sans s'y limiter, le site Web Weightlifting Canada Haltérophilie (« WCH ») et/ou les comptes de médias sociaux, dans les bulletins et les publications ainsi que distribués aux membres. Je reconnais de plus que mon image peut être utilisée par WCH et/ou L'ASSOCIATION D'HALTÉROPHILIE DE L'ONTARIO pour promouvoir le sport de l'haltérophilie à l'avenir. Je comprends qu'aucun renseignement personnel, comme les noms, ne sera utilisé dans les publications à moins qu'un consentement exprès ne soit donné. Je comprends également que mon consentement peut être retiré à tout moment par écrit au conseil d'administration de WCH. Je donne ce consentement volontairement.

NOM : _____

DATE : _____

SIGNATURE DU PARENT OU TUTEUR (pour les personnes participantes de moins de 18 ans) :
